

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 277 Vœu relatif à la réforme des équipements jeunesse.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les vœux votés par les Conseils d'arrondissement du 12^{ème} arrondissement, relatif aux missions et moyens des antennes jeunes du 12^{ème}, du 13^{ème} arrondissement, relatif à l'Antenne Jeunes Fontaine à Mulard, et du 20^{ème} arrondissement, relatif à l'Antenne Jeunes Davout, et le vœu présenté par les Maires d'arrondissements UMP, relatif à la gestion des Antennes Jeunes parisiennes ;

Considérant les vœux votés lors du Conseil de Paris du 29 septembre 2014 relatifs aux équipements publics dédiés à la jeunesse ;

Considérant la communication du Conseil Parisien de la Jeunesse aux conseillers de Paris le 30 septembre 2014 ;

Considérant l'action volontariste de la municipalité depuis 2001, et les nombreux équipements publics de proximité créés pour favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie : Antennes Jeunes, Espaces Jeunes, Lieux d'Accueil Innovants, et Centres d'Animation ;

Considérant que ces équipements municipaux, souvent implantés dans les quartiers Politique de la ville, rendent une mission d'accueil et d'information de qualité, permettant d'accompagner plusieurs milliers de jeunes par an, dans leur projet d'insertion sociale et professionnelle ;

Considérant le caractère transversal de la politique jeunesse mise en œuvre par la Ville de Paris, illustré notamment par les 200 millions d'euros annuels consacrés à des thématiques aussi diverses que le logement, l'accès aux droits, la santé, l'insertion, la citoyenneté, l'accès au sport ou à la culture ;

Considérant les contrats jeunesse d'arrondissement signés dans 10 arrondissements et ceux en cours d'écriture, qui permettent de faire un diagnostic local avec chaque maire d'arrondissement et de construire une politique territorialisée à destination de la jeunesse, à travers des engagements réciproques entre la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement ;

Considérant le bilan des Antennes Jeunes sur le précédent marché 2010-2014, l'arrivée à son terme le 30 avril 2015, et son renouvellement proposé au Conseil de Paris de novembre 2014 ;

Considérant que de nombreux équipements jeunesse verront leurs marchés ou DSP renouvelés d'ici août 2016 ;

Considérant la nécessité de rendre plus visible ces différents équipements jeunesse afin d'en améliorer l'accès pour les jeunes parisiens dans leur ensemble et la volonté d'aboutir à deux nouveaux types d'équipements jeunesse, sur le modèle des centres d'animation d'une part et celui des espaces jeunes d'autre part ;

Considérant la nécessité d'adapter l'offre municipale à l'évolution des usages des jeunes notamment numériques ;

Considérant la concertation lancée sur le nouveau Contrat de ville et la future géographie prioritaire, l'importance particulière des équipements de service public et actions municipales dans les quartiers Politique de la ville, et les difficultés rencontrées par les jeunes qui y habitent ;

Sur la proposition de M^{me} Pauline VERON au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- une concertation soit lancée sur la réforme des équipements jeunesse, en associant les maires d'arrondissement, les différentes directions de la Ville concernées aux côtés de la Sous-Direction de la Jeunesse, les gestionnaires des équipements municipaux dédiés à la jeunesse, les partenaires associatifs de la jeunesse et de l'éducation populaire, les associations de jeunes, le Conseil Parisien de la Jeunesse et les usagers, en particulier les jeunes,
- la réforme prenne en compte :
 - les changements d'usage des jeunes générations, y compris dans les horaires d'ouverture et le développement de l'outil numérique pour la diffusion de l'information auprès des jeunes publics ;
 - la nécessité d'aller vers davantage de polyvalence des missions ;
 - la nécessité de développer les partenariats avec d'autres structures accueillant des jeunes ainsi que le travail en réseau ;
 - les spécificités de chaque arrondissement pour renforcer l'ancrage local de chaque équipement, par l'émergence d'acteurs locaux, la participation des habitants, la valorisation de l'innovation territoriale, et une étude sur les modalités de gestion les mieux adaptées,
- la réforme permette de développer la participation citoyenne des jeunes au sein des équipements qui leur sont dédiés, pour mieux adapter ces structures à leurs besoins, mais aussi en faire des vecteurs de l'apprentissage de la citoyenneté,
- une attention particulière soit portée au maintien des emplois lors du renouvellement du marché des Antennes Jeunes,

- dès maintenant, un travail soit engagé afin de trouver des solutions pour que l'essentiel des missions des 3 Antennes Jeunes fermées à l'issue de l'actuel marché continuent à être assurées, notamment à travers les hypothèses de travail suivantes :
 - pour l'Antenne Jeunes Decaen (12^{ème}) : l'appui de la Sous-Direction de la Jeunesse pour faire émerger une nouvelle offre en faveur des jeunes dans le quartier Vallée de Fécamp, axée sur l'insertion professionnelle, l'accès à l'information et l'animation socioculturelle ; la mobilisation de crédits sur le budget de la Sous-Direction de la Jeunesse pour soutenir de nouveaux projets et l'activité des associations ; le maintien d'une offre associative dans les locaux actuels et la recherche de locaux plus adaptés ; le renforcement de la présence de la Mission Locale de Paris et le développement du « Point Jeunes » situé dans l'annexe Erard du Centre d'animation Mongallet ;
 - pour l'Antenne Jeunes Fontaine à Mulard (13^{ème}) : une attention particulière portée à la jeunesse dans le centre social de la ZAC Rungis, situé à proximité ; l'ouverture d'un Point Information Jeunesse dans le Centre d'Animation Poterne des Peupliers ; le développement de l'animation jeunesse dans les autres équipements jeunesse de proximité ; la recherche d'un nouveau local pour le Lieu d'Accueil Innovant et l'ouverture de discussions avec Paris Habitat et les représentants du quartier sur le devenir du local de l'Antenne Jeunes ;
 - pour l'Antenne Jeunes Quatre Frères Peignot (15^{ème}) : le soutien aux initiatives associatives du quartier Javel ; le développement de l'animation jeunesse dans les Centres d'animation de l'arrondissement et la recherche d'un partenariat accru avec le CIDJ, situé dans cet arrondissement, au bénéfice des jeunes de l'arrondissement ;

- s'agissant des Antennes Jeunes Python et Davout dans le 20^{ème} arrondissement, un travail soit entamé en vue d'une fusion des deux structures pour une transformation en « Espace Jeunes nouvelle génération » (nouvel équipement issu des travaux de la grande concertation sur la jeunesse) et que des locaux adaptés soient d'ores et déjà recherchés.